

# Renseignements utiles

## RUES FERMÉES PENDANT LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Afin de permettre la tenue d'événements spéciaux, certaines rues peuvent être fermées à la circulation automobile.

### Piétonisation des rues :

- Le Village (mai à septembre) :  
la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau.
- Quartier des spectacles (mai à septembre) :
  - La rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue De Bleury et le boul. Saint-Laurent.
  - Les rues Jeanne-Mance et Balmoral entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boul. De Maisonneuve Ouest.

## DÉNEIGEMENT

[ville.montreal.qc.ca/deneigement](http://ville.montreal.qc.ca/deneigement)

Stationnement interdit temporairement pour le déneigement des rues ou lors d'événements spéciaux (travaux routiers, manifestations sportives, etc.).



Ces panneaux amovibles, généralement de couleur orange, sont juxtaposés à la signalisation déjà existante. Ils ont préséance sur la réglementation en place, sans toutefois l'annuler si celle-ci est plus restrictive.



Deux autres types de panneaux sont utilisés : des panneaux sandwichs installés sur les bancs de neige et des panneaux en carton fixés à une baguette de bois plantée dans les bancs de neige.

## CES PANNEAUX INDIQUENT

Sur les panneaux de stationnement, les autocars sont désignés par le terme **AUTOBUS TOURISTIQUE**.

Les heures indiquées sur les panneaux sont inscrites selon la période de vingt-quatre heures, c'est-à-dire que 8 h 30 correspond au matin et que 20 h 30 correspond au soir.

### Zone de stationnement réservée aux autobus touristiques



### Zone de débarcadère et d'embarquement



### Zone de stationnement ou de débarcadère réservée aux autobus locaux offrant un service de tours de ville



### Arrêt interdit.

#### Zone réservée aux autobus locaux



#### Arrêt interdit les jours indiqués, aux heures indiquées



#### Aire d'attente de 60 minutes de 8 h à 18 h et stationnement 2 heures de 18 h à minuit



## URGENCE

9-1-1

## REMORQUAGE

Groupe Direct  
514 737-8221

**Remorquage Professionnel**  
450 581-1321

### Remorquage sur les autoroutes Highway towing

Le remorquage sur les autoroutes est exclusif aux compagnies ayant une entente avec Transport Québec. 514 310-4141 ou \*4141

## FONCTIONNEMENT DU MOTEUR

Dans la plupart des arrondissements, il est obligatoire d'éteindre le moteur lors de chaque arrêt de plus de 3 minutes.

## INFO-TRAVAUX ET ÉTAT DES ROUTES

511 – partout au Québec  
1 888 355-0511 – partout en Amérique du Nord

## CONDUIRE AU QUÉBEC

### Signalisation routière et limitation de vitesse

Le système métrique étant en vigueur au Québec, les limitations de vitesse sont indiquées en kilomètres à l'heure (km/h) et l'essence est vendue au litre (l).

### Virage à droite

Bien que le virage à droite au feu rouge soit souvent autorisé au Québec, il est interdit sur l'île de Montréal.

### Cellulaire

L'utilisation d'un téléphone cellulaire tenu en main, c'est-à-dire sans la fonction « mains libres », est interdite au volant.

## RENSEIGNEMENTS TOURISTIQUES

### Centre infotouriste de Montréal

1255, rue Peel, bureau 100  
Métro Peel  
Tous les jours : 7 mai au 7 octobre 2018, 9 h à 18 h;  
le reste de l'année, 9 h à 17 h.  
Fermé les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier. Heures réduites  
les 24, 26 et 31 décembre ainsi que le 2 janvier.

### Par téléphone : 1 877 BONJOUR (266-5687)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h à midi et 13 h à 17 h;  
mercredi : 10 h à midi et 13 h à 17 h.  
Fermé le samedi et le dimanche

### Bureau d'accueil touristique du Vieux-Montréal

174, rue Notre-Dame Est  
Métro Champ-de Mars  
Tous les jours, jusqu'au 31 mai, 10 h à 18 h; 1<sup>er</sup> juin au  
30 septembre, 9 h à 19 h; 1<sup>er</sup> au 31 octobre, 10 h à 18 h.

Les horaires peuvent changer sans préavis.